



## **A. Section permanente: vision et objectif général du CSA**

### **A.1. Vision du CSA:**

2. Le CSA «constituera la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ».

### **A.2. Objectif général du CSA:**

3. Le CSA vise à éliminer la faim et la malnutrition par l'amélioration de la convergence et de la cohérence des politiques au niveau mondial, qui aboutit à des actions renforcées aux niveaux national et régional.

4. Toutes les activités du Programme de travail pluriannuel sont conçues, planifiées et mises en œuvre dans le but de favoriser: la résilience des moyens d'existence; le ciblage des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition; une approche multisectorielle inclusive et participative; la prise de décisions fondées sur des éléments factuels; la durabilité environnementale, économique et sociale; l'égalité des sexes, les droits des femmes et des filles, et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

## **B. Section stratégique concernant le Programme de travail pluriannuel sur quatre ans**

5. Cette section présente les axes de travail thématiques et les activités d'appui du CSA pour la période quadriennale. Pour chaque axe thématique, il est indiqué les raisons de son inclusion dans le Programme de travail pluriannuel, les objectifs, les résultats attendus et la contribution à l'objectif général du CSA et aux objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel.

6. Les axes de travail seront choisis de manière à aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030, en se concentrant principalement sur l'ODD 2 et ses liens avec les autres ODD et cibles intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition. Le CSA sera guidé en cela par les trois objectifs stratégiques. Le but des axes de travail est de permettre au CSA de produire les résultats ci-dessous, qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques:

- **Objectif stratégique 1 – PLATEFORME:** Mobiliser le pouvoir de rassemblement du CSA en sa qualité de principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive afin de débattre de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et de coordonner l'action collective à tous les niveaux

### **Produit 1.1: Débats inclusifs**

Débats inclusifs sur les faits nouveaux, évolutions et questions critiques ou d'apparition récente dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui peuvent prendre la forme de conclusions, de rapports, de synthèses du Président ou autres.

*Exemple (2017): Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Synthèse de la présidence et projet de conclusions (CFS 2017/44/7)*

- **Objectif stratégique 2 – POLITIQUES:** Élaborer des orientations mondiales d'application volontaire qui permettent d'améliorer la convergence et la cohérence des politiques afin d'obtenir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de faciliter la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate

### Produit 2.1: Orientations mondiales sur les politiques

Élaboration de produits négociés ayant trait aux politiques (directives volontaires, principes ou autres cadres d'action) et de recommandations sur les sujets stratégiques.

*Exemple (2017): recommandations relatives aux politiques fondées sur le rapport du HLPE intitulé Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*

### Produit 2.2: Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition

Actualisation régulière du Cadre stratégique mondial, en intégrant les produits et recommandations du CSA ayant trait aux politiques qui ont été approuvés en session plénière.

*Exemple (2017): Cadre stratégique mondial mis à jour compte tenu des principaux faits nouveaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau international*

- **Objectif stratégique 3 – ASSIMILATION:** Encourager l'assimilation, le suivi et l'examen des produits du CSA et favoriser la mutualisation des données d'expérience et des pratiques optimales concernant l'utilisation et l'application de ces produits, à tous les niveaux

### Produit 3.1: Conclusions des réunions de suivi et d'examen

Suivi et examen de la situation, des évolutions, des progrès, des défis et des enseignements concernant la sécurité alimentaire et la nutrition tant à l'échelon mondial qu'au niveau des pays/régions; évaluation de l'efficacité du CSA et suivi volontaire de l'utilisation et de l'application de ses produits et recommandations sur les politiques.

*Exemple (2016): résultats de la manifestation thématique mondiale sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (en session plénière)*

### Produit 3.2: Communication et diffusion

Faire mieux connaître le CSA et ses travaux par l'intermédiaire de son site Internet et des réseaux sociaux, faire rapport à des organes mondiaux comme le Conseil économique et social, échanger des informations avec d'autres organismes du système des Nations Unies et prêter un appui aux activités de diffusion menées par le Président du CSA, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.

*Exemple: manifestations de sensibilisation après adoption, comme la manifestation de promotion tenue à Nairobi (2017) en faveur du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (CSA-CDA) et les manifestations d'information sur l'établissement de liens entre les petits producteurs et les marchés, organisées à Addis-Abeba et à Abidjan (2017)*

## **C. Section à évolution continue: activités à mener**

7. Cette section présente, pour chacun des axes de travail thématiques et des activités d'appui choisis, les différents travaux qui sont envisagés afin d'atteindre les objectifs fixés et d'obtenir les résultats attendus, ainsi que les modalités de mise en œuvre, un budget estimatif (y compris des indications relatives aux ressources humaines nécessaires) et une proposition de calendrier.

## II. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

8. Cette partie vise à proposer un processus structuré, inclusif et efficace pour la hiérarchisation et le choix des futurs axes de travail thématiques et activités d'appui du CSA.

9. Le Président du CSA facilitera le processus, présidera les réunions ouvertes, consultera les différentes parties prenantes concernées et veillera à ce que toutes les opinions et positions soient prises en compte.

10. Le processus est décrit dans le tableau 2.

**Tableau 2: Processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel**

<p><b>Débats en plénière sur les questions critiques ou d'apparition récente dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui intéressent le Programme de travail pluriannuel du CSA</b></p>	<p>Ce processus débutera par une séance plénière consacrée à des débats sur des questions critiques ou d'apparition récente dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui sera destinée à alimenter la discussion sur l'élaboration des propositions relatives au Programme de travail pluriannuel. L'objectif de la séance est de permettre aux parties prenantes du CSA de partager leurs points de vue et de déterminer des questions qu'il conviendrait peut-être que le Comité traite.</p> <p>Les notes du HLPE sur les questions critiques et émergentes et d'autres sources, comme les rapports émanant des organismes ayant leur siège à Rome, serviront de support.</p> <p>La synthèse rédigée par le Président reflétera les résultats des débats en session plénière et insistera sur les questions qui auront emporté la plus grande adhésion. Elle sera diffusée et examinée en session plénière. Cela n'empêchera pas les parties prenantes du CSA de se pencher sur des questions et sujets supplémentaires en suivant le processus ci-dessous.</p>
<p><b>Première réunion ouverte – Présentation des propositions préliminaires</b></p>	<p>La première réunion ouverte est consacrée à la présentation des propositions préliminaires par leurs auteurs et aux débats sur ces propositions au regard des critères d'établissement des priorités. Chaque proposition doit être soutenue par au moins deux États Membres de deux régions. Les participants peuvent aussi soutenir des propositions.</p> <p>Les propositions préliminaires portent sur des axes de travail thématiques associés aux produits 1.1 et 2.1.</p> <p>Elles doivent contenir les informations suivantes:</p> <p>Raisons qui sous-tendraient l'inclusion de cet axe de travail thématique dans le Programme de travail pluriannuel, sur la base des critères d'établissement des priorités;</p> <p>Résultats attendus et contribution potentielle à la concrétisation des objectifs stratégiques et des cibles du Programme 2030 intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition;</p> <p>Activités destinées à promouvoir l'utilisation et l'application du produit du CSA relatif aux politiques après son adoption;</p> <p>Budget estimatif<sup>2</sup>, ressources humaines nécessaires et calendrier.</p> <p>Dans le cadre du processus d'élaboration du Programme de travail pluriannuel, la production de rapports/analyses du HLPE en tant que contributions/documents d'information aux fins des débats du CSA se fondera clairement sur l'idée que, par l'intermédiaire de la session plénière et du Bureau, ces documents visent à aider les États Membres et les autres parties</p>

<sup>2</sup> Le Secrétariat du CSA, à la demande des porteurs de proposition, peut apporter une aide pour ce qui est de l'estimation du budget.

	<p>prenantes du CSA à formuler des stratégies et des programmes destinés à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, sur la manière dont ces documents s'intégreront dans le processus compte tenu du calendrier et sur la disponibilité d'informations concernant le sujet en question<sup>3</sup>.</p>
<p><b>Définition des priorités</b></p>	<p>Le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, établit la liste des axes de travail thématiques considérés comme prioritaires. La définition des priorités se fonde sur les propositions préliminaires et tient compte des résultats des débats en plénière.</p> <p>Les critères de hiérarchisation des axes de travail thématiques sont les suivants:</p> <p>Vision et objectif général du CSA – l'axe de travail contribue à la vision et à l'objectif général du CSA qui consistent à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition en mettant l'accent sur les personnes les plus touchées par ces problèmes;</p> <p>Objectifs stratégiques – l'axe de travail contribue à la réalisation d'un ou plusieurs objectif(s) stratégique(s);</p> <p>Valeur ajoutée du CSA – l'axe de travail apporte une valeur ajoutée aux travaux existants sur les politiques dans les domaines pertinents et intersectoriels, en exploitant les avantages comparatifs du CSA, mais il évite les doublons et s'appuie sur la recherche d'une complémentarité et de synergies.</p> <p>Les principaux avantages comparatifs du CSA sont:</p> <p>Son caractère unique au sein du système des Nations Unies en sa qualité de principale plateforme intergouvernementale et internationale inclusive qui œuvre à la coordination et à la convergence des politiques au niveau mondial dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition;</p> <p>Les éléments factuels fournis par l'intermédiaire du HLPE;</p> <p>L'accès à l'expertise technique des organismes ayant leur siège à Rome et des organisations du système des Nations Unies chargées de la sécurité alimentaire et de la nutrition;</p> <p>La légitimité de ses produits relatifs aux politiques, étant donné que ceux-ci sont le fruit de décisions des États Membres et d'un processus consensuel et inclusif, et qu'ils sont harmonisés de manière à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 par les pays.</p> <p>Pertinence par rapport aux priorités mondiales – l'axe de travail porte sur des questions critiques, urgentes ou d'apparition récente relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, comme celles mises en évidence dans les notes d'information du HLPE, certains ODD, la CIN2, la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, etc.</p>

<sup>3</sup> À titre exceptionnel, il est prévu qu'une décision sur le rapport 2020 du HLPE soit prise à la quarante-cinquième session du CSA, qui se tiendra en 2018.

	Engagement des parties prenantes du CSA – les parties prenantes du CSA sont déterminées à utiliser et à appliquer le produit découlant de l'axe de travail concerné.
<b>Deuxième réunion ouverte</b>	À la deuxième réunion ouverte, le Bureau présente la liste des axes de travail thématiques considérés comme prioritaires afin de recueillir des observations et des contributions auprès des parties prenantes du CSA.
<b>Sélection</b>	<p>Le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, décide quels axes de travail thématiques et quelles activités d'appui seront retenus dans le Programme de travail pluriannuel, compte tenu des informations remontées à la deuxième réunion. Un Programme de travail pluriannuel réaliste et réalisable sera élaboré, en prenant en considération les ressources, la charge de travail et les possibilités de mobilisation de ressources.</p> <p>Le Secrétariat du CSA fournira un aperçu de la situation actuelle en matière de ressources et une projection pour les quatre années suivantes, en se fondant sur un historique des données financières.</p> <p>S'agissant de la charge de travail, les axes se limiteront à améliorer la qualité et le caractère inclusif du processus.</p> <p>Les activités du HLPE devront être utiles aux travaux du CSA et leur choix devra être basé sur une vision claire de la manière dont elles sont censées contribuer aux objectifs du CSA et alimenter ses processus.</p> <p>Le Programme de travail pluriannuel indiquera s'il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail à composition non limitée. En principe, des groupes de travail à composition non limitée ne peuvent être créés que pour les axes de travail thématiques. Un groupe de travail à composition non limitée chargé de se pencher sur des activités d'appui peut néanmoins être constitué, si nécessaire.</p> <p>Pour chaque groupe de travail à composition non limitée, le Programme de travail précisera les objectifs, les résultats escomptés et les activités à mener, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. Le groupe de travail à composition non limitée cessera ses travaux lorsqu'il aura accompli le mandat qui lui a été assigné par le Programme de travail pluriannuel.</p> <p>Les informations contenues dans le Programme de travail pluriannuel étayeront l'élaboration du mandat du groupe de travail à composition non limitée. Le mandat des nouveaux groupes de travail à composition non limitée sera présenté au Bureau pour approbation, après concertation avec le Groupe consultatif. Ce mandat contiendra les informations suivantes: i) compilation des décisions prises en plénière et indications du Programme de travail pluriannuel concernant l'axe de travail; ii) objectif du groupe de travail à composition non limitée; iii) produits que l'on souhaite obtenir; iv) activités, assorties d'un calendrier de mise en œuvre (dont une date de fin prévisionnelle); v) indications concernant la nécessité de créer une équipe spéciale technique (composition, mandat et tâches).</p>

<b>Examen et adoption lors de la session plénière</b>	<p>La session plénière, sur la base du consensus, examinera et adoptera le Programme de travail pluriannuel proposé. Les activités ne débuteront que lorsque les ressources seront disponibles ou à condition que des informations claires indiquent que les ressources sont en cours de déblocage.</p> <p>Une stratégie de mobilisation de ressources sera élaborée et mise en œuvre après l'adoption du Programme de travail pluriannuel lors de la session plénière.</p> <p>La section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel sera actualisée chaque année par le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif, et présentée en session plénière pour examen et adoption. Ces mises à jour doivent refléter les décisions prises en session plénière, proposer d'éventuels ajustements et faire le point sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel. Elles tiendront compte des répercussions en matière de ressources et de charge de travail.</p>
---	--